

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 26 septembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 174 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Bruno CHAIX - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandra DALBIN - Michel DARY - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriaty DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Danielle MENET - Patrick MENNUCCI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Monique SLISSA - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Pascal MONTECOT - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Odile BONTHOUX - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Frédéric BOUSQUET représenté par Michèle EMERY - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD - Marie-

Signé le 26 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 30 septembre 2019

Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Maurice CHAZEAU représenté par Jacques BOUDON - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Martine RENAUD - Auguste COLOMB représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Monique CORDIER représentée par Laure-Agnès CARADEC - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Maxime TOMMASINI - Bernard DESTROST représenté par Jérôme ORGEAS - Olivier FREGÉAC représenté par Alexandre GALLESE - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Daniel HERMANN - Philippe GRANGE représenté par Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI représenté par Joël MANCEL - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - André JULLIEN représenté par Patrick PIN - Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO - Marie-Louise LOTA représentée par Catherine PILA - Laurence LUCCIONI représentée par Julien RAVIER - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Michel MILLE représenté par Didier KHELFA - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Patrick PADOVANI représenté par Solange BIAGGI - Stéphane PAOLI représenté par Philippe DE SAINTDO - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-David CIOT - Muriel PRISCO représentée par Gérard POLIZZI - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL - David YTIER représenté par Nicolas ISNARD - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Régis MARTIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Jean-Claude FERAUD - Samia GHALI - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Eliane ISIDORE - Marie MUSTACHIA - Chrystiane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Florian SALAZAR-MARTIN - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté à 14h45 par Eugène CASELLI - Marine PUSTORINO-DURAND représentée à 14h45 par Josette VENTRE - Yves VIDAL représenté à 15h15 par Olivier GUIROU - Michel DARY représenté à 16h00 par Marie-France DROPY-OURET - Solange BIAGGI représentée à 16h00 par René BACCINO - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI à 16h25 représentée par Henri CAMBESSEDES.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Dany LAMY à 14h32 - Gérard POLIZZI à 14h45 - Bruno CHAIX à 14h54 - Didier PARAKIAN à 15h15 - Yves VIDAL à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h17 - Jean-Pierre SERRUS à 15h20 - Antoine MAGGIO à 15h20 - Jacques BOUDON à 15h20 - Eugène CASELLI à 15h25 - Frédéric COLLART à 15h25 - Nathalie LAINÉ à 15h30 - Jean-Louis TIXIER à 15h30 - Sandra DALBIN à 15h31 - Josette FURACE à 15h34 - Roland CAZZOLA à 15h34 - Roland BLUM à 15h52 - Jean ROATTA à 15h53 - Catherine PILA à 15h55 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Pascal MONTECOT à 16h02 - Michel LAN à 16h03 - Richard MALLIÉ à 16h03 - Stéphane LERUDULIER à 16h04 - Claude FILIPPI à 16h04 - Jean MONTAGNAC à 16h06 - Céline FILIPPI à 16h10 - Sophie AMARANTINIS à 16h11 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 16h15 - Dominique FLEURY-VLASO à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h09 - Georges ROSSO à 16h15 - Danielle MENET à 16h15 - Eric CASADO à 16h15 - Odile BONTHOUX à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h15 - Nicole JOULIA à 16h15 - Gilbert FERRARI à 16h15 - Philippe DE SAINTDO à 16h15 - Irène MALAUZAT à 16h15 - Frédéric VIGOUROUX à 16h16 - Danielle MILON - Yves MESNARD à 16h20 - Patrick PIN à 16h20 - Sophie DEGIOANNI à 16h20 - Jean-Pascal GOURNES à 16h20 - Frédéric VIGOUROUX à 16h20 - Guy ALBERT à 16h20 - Maryse RODDE à 16h20 - François BERNARDINI à 16h20 - Gaëlle LENFANT à 16h20 - Bernard MARTY à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20 - Pierre COULOMB à 16h20 - Jean-Claude DELAGE à 16h23 - Sylvaine DI CARO à 16h23 - Francis TAULAN à 16h23 - Jules SUSINI à 16h23 - Jean-Louis CANAL à 16h24 - Richard FINDYKIAN à 16h27 - Christophe AMALRIC à 16h29 - Jacky GERARD à 16h30 - Florence MASSE à 16h36 - Mireille BALLETTI à 16h37 - Eric LE DISSES à 16h3 - Claude VALLETTE à 16h39 - Albert LAPEYRE à 16h43 - Dominique TIAN à 16h45 - Remi MARCENGO à 16h45 - Danièle GARCIA à 16h50

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 002-6833/19/CM

■ Approbation de la revalorisation de l'opération d'investissement relative à la participation financière pour l'élargissement du pont-rail "Porte d'Air Bel" à Marseille 11^{ème} arrondissement

MET 19/12310/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération VOI 002-240/11/CC du 28 mars 2011, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé la participation à l'élargissement du Pont-rail «Porte d'Air-Bel» à Marseille (11^{ème} arrondissement).

L'objectif était d'augmenter la capacité de la ligne Marseille-Aubagne-Toulon afin de permettre une meilleure desserte en heure de pointe avec 6 trains par sens entre Marseille et Aubagne dont 3 trains prolongés jusqu'à Toulon. La création d'une troisième voie est inscrite dans le contrat de Projets 2007/2013.

Dans le cadre du projet ANRU et dans l'objectif de contribuer au désenclavement de la cité Air-Bel, il a été proposé d'augmenter l'ouverture du pont-rail existant dit «Porte d'Air-Bel», en profitant des travaux de la troisième voie ferrée. Le Réseau Ferré de France devenu depuis SNCF Réseaux assure la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'époque s'est engagée à financer l'opération à hauteur de 3 200 000 euros TTC par délibération VOI 002/283/10/BC du 10 décembre 2010 du Bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, en approuvant la convention de financement notifiée sous le n°11/054.

Les études au niveau projet de l'opération d'élargissement du pont-rail d'Air Bel ont fait apparaître un surcoût de l'opération par rapport aux études préliminaires.

Aussi, un avenant n°1 a été approuvé par délibération VOI 036/767/13/BC du 13 décembre 2013 du Bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

En effet, au terme des études menées au niveau projet, le coût prévisionnel de l'opération, incluant toutes les phases (EP+AVP+PRO+REA) était estimé à 2 648 092 euros H.T, (Valeur Janvier 2008), soit 3 122 649 euros H.T, CE juin 2013. Ce coût représente le surcoût pour l'opération 3^{ème} voie Marseille – Aubagne de l'élargissement du pont-rail sous les deux voies ferrées existantes. En tenant compte de ces hypothèses et du coût de l'opération estimé aux dernières conditions économique connues et transmises par SNCF (juin 2013), le besoin de financement est ainsi évalué à 3 510 372 euros courants HT (y compris les frais de maîtrise d'ouvrage SNCF), dont 198 700 euros HT au titre du versement libératoire.

Par conséquent, par délibération VOI 014-3383/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la révision et l'affectation de la participation pour porter celle-ci à 3 600 000 euros TTC.

L'opération d'investissement n°2011109900 relative à la participation ouvrages d'art Ligne Marseille/Aubagne, de 3 200 000 euros inscrite au budget territoire enregistrée dans l'autorisation de programme 14082BP du programme 08 Espace Public Infrastructures de la Métropole a été révisée pour un montant de 400 000 euros TTC.

La phase réalisation avait commencé début février 2013, elle avait été interrompue faute de moyen de production par SNCF Réseau pour le chantier.

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 septembre 2019

Par délibération du 25 septembre 2015 n° VOI 006-1215/15/BC le Bureau de la Communauté urbaine avait approuvé un avenant n°2 actant du report de délai.

En fin d'année 2015, la SNCF Réseau informait la Communauté urbaine une nouvelle fois, de son incapacité à réaliser les travaux en 2017 faute de ressources en interne pour la sécurisation des voies, et refusait donc de signer l'avenant n°2.

Elle informait que les travaux étaient reportés en 2019.

Les travaux de ripage de l'ouvrage nécessitent une coupure totale de la ligne ferroviaire Marseille-Vintimille de 62h. Aussi, ces travaux sont programmés le week-end du 31 octobre 2019 au 03 novembre 2019. La voirie pourra être remise à la Métropole trois mois après le ripage de l'ouvrage soit au plus tard le 3 février 2020.

Début 2019, après avoir lancé le marché de travaux, la SNCF Réseau est de nouveau revenue vers la Métropole pour indiquer qu'elle devait faire face à une augmentation du coût de l'opération.

En effet, l'optimisation prévue dans l'avenant n°1 pour une réalisation dans le cadre du grand projet «Troisième voie Marseille Aubagne» permettait une optimisation importante, d'une part, des ressources SNCF Réseau à prévoir (pour le système de sécurité), et d'autre part, des marchés de travaux.

La nouvelle évaluation du coût des travaux intègre un contexte de :

- Chantier unique et isolé
- Conjoncture des marchés de travaux plutôt défavorable
- Renforcement de la sûreté du personnel sur le chantier.

Il convient donc de procéder à une revalorisation à la hausse d'un montant de 700 000 euros TTC afin de pouvoir achever les travaux en cours. A cet égard, un avenant n°2 à la convention de financement est présenté au Bureau de la Métropole concomitamment.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération VOI 002/283/10/BC du 10 décembre 2010 du Bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant la convention de financement ;
- La délibération VOI 036/767/13/BC du 13 décembre 2013 du Bureau de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant l'avenant n°1 à la Convention de financement ;
- La délibération VOI 002-240/11/CC du 28 mars 2011, du Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole approuvant la participation à l'élargissement du Pont-rail «Porte d'Air-Bel» à Marseille 11ème arrondissement ;
- La délibération VOI 014-3383/17/CM du 14 décembre 2017, du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvant la révision et l'affectation de la participation pour porter celle-ci à 3 600 000 euros TTC ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 24 septembre 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Signé le 26 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 30 septembre 2019

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 700 000 euros TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 700 000 euros TTC de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiements afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2011109900 relative à la participation ouvrages d'art Ligne Marseille/Aubagne, pour un montant de 700 000 euros TTC rattachée à l'autorisation de programme 14082BP du programme 08 Espace Public Infrastructures de la Métropole.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ADEME, Agence de l'Eau ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2019 et suivants. Suite à la révision, l'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2019 : 3 342 809,20 euros TTC ;
- Année 2020 : 200 989,40 euros TTC ;
- Année 2021 : 395 033,40 euros TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC